

L'œil de Lynx

Bulletin de liaison numéro 62

Printemps 2011



SPÉCIAL DÉCHETS



La logique des déchets ou l'obsolescence programmée

Par Jacques Maillard

Président de Jura Nature Environnement

Le cauchemar des déchets plastiques

"A 2000 km au nord-ouest d'Hawaï, un tapis de particules de plastique aussi étendu que l'Europe centrale flotte sur la mer et il faudra cinq cents ans pour que cette pollution -six kilos de déchets pour un de plancton !- disparaisse" * (vu dans Planète plastique Bertram Verhaag sur arte le 24/2/2011)

La force symbolique de ce fait nous aide à nous demander dans quelle logique économique nos sociétés se sont enfermées pour laisser se produire de tels désastres à cause des déchets ?

Le déchet comme composante d'un système économique

En opposition aux discours des tenants d'un mode de vie fondé sur le gaspillage, le « déchet » n'est pas un avatar ou le fruit d'une dérive de notre mode de fonctionnement social dont tout un chacun est responsable mais une composante intrinsèque d'un système économique prédateur des ressources de la planète.

Le principe de l'obsolescence programmée, à savoir des produits étudiés pour limiter leur durée de vie en est une parfaite illustration. Lutter contre ce fléau pour notre environnement passe par une réflexion sur la logique de ce mécanisme et d'une économie où même certains êtres humains deviennent eux-mêmes «des déchets ». Non « le déchet » n'est pas le passage obligé pour nos civilisations modernes pour accéder au bonheur mais un mode d'aliénation de celles-ci.

En faisant l'inventaire de différentes formes de déchets que produisent nos sociétés on vérifie que le déchet participe à la production de profit quand il n'en représente pas un lui-même.

Déchets d'emballages, déchets de la publicité, déchets ménagers, déchets nucléaires, déchets de l'agro chimie, déchets de l'élevage industriel ... etc. Toutes formes les plus diverses de déchets de l'activité économique qui ont pour point commun d'être consommateurs de ressources, d'être destructeurs du milieu et de se multiplier au fur et à mesure de la recherche de gains plus importants.

L'économie du traitement des déchets

S'il semble évident de dire que la meilleure façon de traiter le problème



Jura Nature Environnement



- les écoconsommateurs !

Jura Nature Environnement appartient au réseau Franche-Comté Nature Environnement et France Nature Environnement. Notre structure fédère 22 associations adhérentes dans le Jura.



Conception et réalisation : Jura Nature Environnement

21, avenue Jean Moulin - 39000 Lons le Saunier - tel & fax : 03 84 47 24 11

Courriel : contact@jne.asso.fr - Site : www.jne.asso.fr

N° ISSN 1955-1576 - Imprimé sur papier recyclé par l'ESAT de Lons le Saunier

Avec la participation financière du Conseil Général du Jura et de la DREAL de Franche-comté.

des déchets est de n'en pas ou d'en moins produire, tout montre que notre mode économique, loin d'en pouvoir accepter le principe, s'enrichit à l'inverse de sa multiplication : le traitement des déchets est devenue une véritable économie et l'on voit bien que l'objectif 'idéal' vise à créer un cycle économique en boucle : production et commercialisation du produit / abandon du produit / récupération et recyclage des composants de ce produit pour en fabriquer de nouveaux (ce cycle étant évidemment gaspilleur d'énergie que les consommateurs paient).

On peut observer à l'autre extrémité de cette débâche de rejets cette économie de survie qui est apparue avec la collecte dans les poubelles et dans les décharges par des individus jetés dans la pauvreté par ce même système.

L'attitude éco citoyenne

L'habileté de ce système consiste à désigner le citoyen comme partie responsable de ce 'gâchis de déchets' alors que tout est fait pour l'y encourager ou contraindre : très peu est fait pour la limitation des déchets (rien n'empêcherait d'interdire par exemple l'usage des sacs plastiques ou de le réglementer, rien n'interdit de concevoir des emballages réutilisables ?...) et au contraire on en multiplie les sources (envoi de multiples pubs inutiles au citoyen, sur emballages sous film transparent etc ...)

La pédagogie de l'attitude éco citoyenne face aux déchets doit bien sûr viser à rendre le citoyen responsable de ce qu'il produit et consomme (comme par exemple imposer par ses choix des produits de consommation moins destructeurs) mais aussi et surtout l'impliquer dans la mise en cause d'un système qui conduit à un tel gâchis.

L'avenir de la question des déchets : On ne pourra durablement solutionner le problème de prolifération des déchets si on ne change pas fondamentalement nos modes de production et si les pouvoirs publics n'assortissent pas à ceux qui les génèrent la responsabilité de ce rejet pléthorique de déchets

L'obsolescence programmée

Quelle nécessité économique ou humaine peut elle justifier depuis quelques dizaines d'années de laisser produire de telles masses de déchets ?

Imaginons cette utopie d'un gouvernement éclairé et courageux qui déciderait un jour « d'interdire les déchets ! ». On se rend compte, en le faisant, que la plupart des grands problèmes environnementaux de la planète s'en trouveraient empêchés : nucléaire, agro chimie ...

Cette économie s'est développée et le mouvement s'en est accéléré sur ce principe de l'obsolescence programmée : selon celui-ci, conceptualisé en

1924 par un certain London membre du cartel Phoébus qui concevait des produits industriels qui dès la conception étaient prévus avec une durée de vie limitée pour forcer à l'achat (un produit qui ne s'use pas est mortel pour les affaires selon son expression!) On mobilise donc une grande part de l'intelligence humaine pour fabriquer des produits qui ne durent pas donc qui sont des déchets potentiels dès leur fabrication. On fait mieux encore à présent puisque l'on fabrique et commercialise des « produits leurres » qui sont finalement des déchets dès leur diffusion. Ce sont ces objets bon marché sans valeur intrinsèque, dont la durée de vie ne dépasse souvent pas leur premier usage et qui sont destinés à faire vendre d'autres objets (par exemple des cadeaux tape à l'œil mis en avant dans des publicités pour la vente d'autres matériels) ou faire circuler l'argent en incitant à l'acte de consommer les populations même les plus pauvres. La production de déchets est donc bien un mode de fonctionnement économique qui parvient même à tourner sur lui même puisqu' une économie source de profit se développe sur le marché du retraitement de ces déchets.

Nos gouvernements portent une grande responsabilité en ne veillant pas à ce que les produits répondent à leur usage.

« Pour faire fonctionner ce système deux autres composantes sont importantes : la publicité qui est de moins en moins informative et est seulement destinée par des messages habilement basiques à augmenter le prix des marchandises proportionnellement à la qualité de ceux-ci et le crédit à la consommation qui permet d'acheter des objets dont on n'a pas besoin avec de l'argent qu'on n'a pas et qui en plus vous contraint à ne pas vous indigner » (cité par Etienne CANALE)



Faire part de naissance !

La « famille » de JNE s'agrandit :

Le 26/avril est arrivé le petit Tristan,
Félicitations et plein de bonheur aux heureux parents :
Vincent Dams et Frédérique Fouillet

Parmi les sujets abordés au Conseil d'Administration de décembre 2010, janvier, février, et mars 2011 :

VIE DE LA FÉDÉRATION :

La fin d'année 2010 et le début de l'année 2011 auront été particulièrement marqués par la mobilisation de notre association pour obtenir du Conseil général notre subvention 2010 pourtant votée en juin 2010. C'est après plusieurs rencontres et échanges avec le Président Jean Raquin et le soutien marqué et en nombre d'adhérents et de sympathisants, que nous avons pu obtenir ce versement le 21 mars dernier. Rappelons pour information que c'est suite à une prise de position de JNE et des recours déposés contre des projets de grandes surfaces à Champagnole inconciliables en terme de développement durable, que le CG 39 avait décidé de stopper ce versement. Le chantage était clair : nous retirions nos recours et l'argent serait versé. Finalement, les recours devant la Commission Nationale d'Aménagement commercial contre les projets d'hypers à Champagnole n'ont pas été retirés par JNE. Malheureusement ils ont été rejetés par la CNAC comme dans quasi 99% des cas. A ce jour, nous suivons ces dossiers avec les associations locales qui ont continué la bataille juridique devant le Tribunal Administratif.

Il a été décidé de renouveler le contrat de Vincent Dams qui est passé depuis février 2011 en CDI.

Questionnaire sur des engagements environnementaux à nos candidats aux cantonales 2011: 10 questions ont été posées à l'ensemble des candidats, leurs réponses ont été mises en ligne sur le site internet de JNE

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Projection en partenariat avec la Biocoop du film Severn à Lons le Saunier avec la présence de Jean-Paul Jaud le réalisateur le 4/02 dernier. Le cinéma a fait salle comble.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES ADHÉRENTS

-Formation à la prospection du « castor » le 29/01 et le 12/02

-Journée mondiale des zones humides le 02/02 avec Dole Environnement : restauration d'une zone humide forestière sur Dole financée par le Grand Dole.

-Formation sur l'identification des crânes de micromammifères dans les pelotes de rejection des rapaces nocturnes le 11/01 et le 08/02 en partenariat avec la LPO

-Plantation d'une haie à Simard le 26/02

EN BREF...

DÉBAT PUBLIC

Ce projet initié par FCNE va être repris en 2011 par JNE et ceci jusqu'à ce que la situation financière de FCNE permette la réembauche de salariés pour travailler sur ce dossier.

PARC NATIONAL ZONES HUMIDES

Quelques échanges avec les associations locales ont motivé la création d'un collectif. Le collectif « Pourquoi pas » vise à favoriser une information objective particulièrement absente jusqu'à maintenant sur ce dossier.

BRACONNAGE D'UN LYNX AUX MOLUNES

l'audience est reportée au 7/07 prochain. JNE s'est joint à FNE pour déposer plainte et se porter partie civile. Un collectif « grands prédateurs » se met actuellement en place entre les différentes associations franc-comtoises pour réagir d'une même voix et mutualiser les moyens.

RENCONTRES ET RÉUNIONS

- Réunion natura 2000 forêts de Chaux le 8/12/10
- Réunion plan de prévention déchets avec le Syndicat de traitement des Ordures ménagères (SYDOM) à Clairvaux les Lacs
- Commission dégâts lynx le 10/12/10
- Formation bénévole « la nature a-t-elle des droits ? » avec F.Fouillet le 13/12/10
- Réunion natura 2000 Bresse nord le 15/12 à Commenailles.
- Réunion du Plan Départemental d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés le 16/12 à 9h30 au CG39
- Contrat de rivière Seille le 16/02/11
- Assemblée Générale du Pôle Grands Prédateurs le 9/02/11
- Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques le 22/02/11, le 29/03 et le 28/04
- Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) le 24/03 et le 7/04
- Le 2/04 sortie découverte nature à Villeneuve sous Pymont
- CDNPS (Commission des carrières) le 5/04
- Stand le 10/04 à Lons le Saunier (expo de photographes naturalistes réalisée par les BTS Gestion et Protection de la Nature de Montmorot)
- Rencontre avec le Conseil Général 39 le 18/04/11
- Projection film sur Tchernobyl – animation du débat par JNE le 15/04 au centre social
- Manifestation anti-nucléaire le 16/04 à Lons
- Débat sur les transports routiers avec l'association de défense de la Vallière le 15/04 à Conliège (J.Pienoz – M.Dubromel)
- Natura 2000 « lac et tourbières des Rousses, Vallée de l'Orbe » le 19/04
- Commission départementale d'Aménagement Commerciale le 29/04/11 (Aldi Dole - super U Tavaux)

Les associations :

L'ASSOCIATION DES PARTENAIRES BÉNÉVOLES DU TRI ET DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le tri dans le département du Jura existe depuis 1994. Peu de temps après, l'association des partenaires bénévoles du tri a été créée et a survécu avec des hauts et des bas. Mais nous voilà à nouveau dans le train de l'activité, du « vouloir faire quelque chose d'utile ». Pour cela, nous avons décidé d'ajouter « la prévention des déchets » à notre intitulé.

Nous sommes 34 membres de l'association sur le département et 30 dans le canton de Nozeroy. Pourquoi cette différence ? je crois que notre communauté de communes a compris l'intérêt qu'elle pouvait tirer de personnes actives dans ce domaine. Elle s'acquiesce de nos cotisations et nous facilite la tâche au point de vue logistique. Par exemple, pour nos « apéri-tri »

« Apéri-tri, qu'est ce » ?

Une façon ludique de répondre aux habitants qui se posent des questions sur le tri. Bien sûr, nos apéritris ne sont pas LA solution au problème énorme des déchets... seulement une goutte d'eau dans le lac immense... une amélioration du tri, nous l'espérons simplement.

Renseignement sur les apéritris : 03 84 51 30 26, le dernier a eu lieu à Tavaux le 19/03 dernier. Nous sommes à votre disposition pour vous aider à en organiser un dans votre village ou dans votre quartier.

Le Bac Bleu

Avoir 5 poubelles dans sa cuisine, ce n'est pas facile ! Pour les bouteilles et les journaux, (presque) pas de problème... mais le compost et la différence entre bac gris (humide et sale) et le bac bleu...

Faire de ce bac bleu, un réceptacle à déchets, d'accord, mais à déchets devenus « nobles », en effet, ils peuvent se transformer en matière première et vont redevenir « autre chose » d'utile. Alors, il faut bien les traiter et éviter leur dépôt en bac gris souvent humide et souillé. Nous leur évitons ainsi le four de Lons le Saunier ou l'infâme centre d'enfouissement de Courlaoux.

Voyages

A ce propos, pour que les habitants se rendent vraiment compte de l'intérêt qu'est devenu le tri, nous organisons des voyages au centre de tri par exemple. Il est vrai qu'une page de chiffres, de tonnages alignées ne parleront jamais aussi bien que la vue d'un four, des ballots de papier, plastiques etc... et surtout d'un centre d'enfouissement. Co-voiturage bien sûr possible depuis notre plateau, nous en faisons la publicité lors de nos rencontres « apéri-tris ». Le dernier a eu lieu le 13 avril.

La vraie solution : Prévenir

La curiosité, le savoir nous aident à mieux trier, mais le mieux est encore de diminuer nos déchets à l'achat. La prévention consiste à tout faire pour qu'un produit ne devienne pas un déchet. Boycottons les produits trop emballés, nous sommes clients « rois » dans nos magasins, imposons-nous et laissons sur place ce que nous savons ne pas être recyclables.

Quelques chiffres

Parlons un peu chiffre en 2009, 52120 tonnes de déchets à gérer sur le Jura, soit 473 kg/an/habitant pour les bacs bleu, et gris et la déchetterie. 37000 en 2007 soit 199 kilos/hab ?

Qu'est-ce qu'on attend pour composter ?

La part compostable d'une poubelle grise ménagère pourrait représenter 30% en moins de déchets. Le compost est un processus naturel mais quelque peu accéléré par l'homme. Le résultat : de la terre qui enrichira à nouveau « votre » terre, dans le jardin ou les jardinières. Pas d'argent dépensé et même économisé puisque l'on se passe du terreau du commerce. Ce terreau qui le plus souvent, contient une forte proportion de tourbe issue de tourbières des pays de l'Est (merci pour le CO2 du transport !) Alors, qu'est-ce qu'on attend pour composter ?

Ainsi, nous empêcherons nos épluchures de pommes de terre de se promener sur 60, 80 ou 100 km (plus le retour du camion) pour se faire brûler au SYDOM. Ne sommes-nous pas tombés sur la tête ? Pour ceux qui ne savent pas faire, il est très simple d'apprendre, par un stage gratuit de quelques heures avec le SYDOM, au cours des « apéritris », avec des plaquettes pédagogiques ou des livres sur le sujet.

Ajoutons que ces déchets « recyclés » à la maison représentent 60 kg/habitant et par an. C'est toujours autant que l'on ne retrouvera pas sur la facture....

le Centre d'enfouissement

Le Centre d'enfouissement (CET) de Courlaoux reçoit ce que nous déposons dans les bennes du tout venant des déchetteries, les déchets dits ultimes. Voici quelques détails sur ce site. Il n'y a pas besoin de commentaires à part « inscrivez-vous pour une visite ». Vous en reviendrez convaincus de l'utilité d'un bon tri et de l'utilité des ressourceries. Le site se situe sur 32 hectares, chaque « casier » couvre une surface de 1.5 hectares, le premier a été ouvert en 2001. Il y en a 3 de comblés et celui en activité le sera cette année, il en reste 12 à ouvrir. Chaque « casier » est creusé à 3 mètres de profondeur dans le sol argileux puis on le remplit au dessus de 7 mètres de la surface du sol et l'on ajoute de la terre qui s'enherbe avec le temps.

4 personnes y travaillent, le site est très mécanisé, peu d'entreprises privées y sont présentes sauf pour le travail très spécialisé.

A la fin, ce centre pourrait devenir un parc photovoltaïque. L'activité sur ces espaces est fortement recommandée, il faut en effet y maintenir une surveillance. La production de gaz n'est pas très élevée, il n'est donc pas valorisé et brûle dans des torchères.

Monsieur Capdeville, qui nous a gentiment renseigné et que je remercie vivement a retrouvé plusieurs objets qui auraient pu faire le bonheur des ressourceries (réfléchir avant de jeter dans la benne !) par exemple, une collection complète d'almanach Vermot, hélas hors d'usage puisqu'ayant ensuite pris la pluie, il a également trouvé dans les encombrants un deltaplane complet et neuf avec la facture !....

Pensons Ressourceries

Je ne saurais oublier les ressourceries aux actions très très utiles. Pensez à eux quand vous jetez, ils savent recycler, transformer, démanteler, nettoyer, vendre tout en aidant les plus démunis. Ils rendent par ces actions de grands services et pourraient faire diminuer le volume des déchets de Courlaoux

Contacts :

- ALCG Poligny 03 84 37 11 46
- Emmaüs St Claude : 03 84 82 45 18
- Association St Michel le Haut à Salins les Bains 03 84 73 14 40
- Oasis Lons le Saunier 03 84 24 20 77
- Secours catholique Lons le Saunier 03 84 24 44 31

Pour conclure...

Le tri des déchets, la prévention des déchets et maintenant la consommation effrénée, tout cela est dans l'air du temps. Profitons en pour en parler, provoquons des discussions sur ces thèmes en famille, avec les amis ou au travail. Semons les idées dans la tête de nos concitoyens pour qu'ils deviennent des éco-citoyens

N.Hilaire, Présidente des Partenaires Bénévoles du Tri et de la Prévention des déchets.

SERRE VIVANTE

A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets Jura Nature Environnement était présent à l'inauguration officielle de la plate-forme de déballage du magasin CORA de Choisey samedi 20 novembre 2010.



la plate-forme de déballage installée à Choisey

Serre Vivante, association membre de notre fédération, a en effet proposé à M. Jean-Christophe Hertzog, directeur du supermarché, d'offrir à sa clientèle la possibilité d'enlever tout emballage superflu sur le lieu même de l'achat et de le laisser sur place à la charge du supermarché une fois le produit acheté. Au lieu de déballer chez soi, l'acheteur le fait au supermarché. Il s'agit d'un moyen parmi d'autres d'interpeller le consommateur, de responsabiliser les distributeurs et producteurs et d'améliorer le tri des déchets à la source. Pour l'enseigne, il s'agit de proposer un nouveau service aux consommateurs, devant en cela la loi avant qu'elle n'impose aux grandes surfaces l'installation de plateformes de déballage en sortie de caisses. Cette première régionale met en relief combien la coopération entre collectivités (SICTOM, SYDOM, Agglo, ville), associations (Serre Vivante-JNE-FNE) et entreprises privées peut

être efficace pour faire avancer le développement durable.

Plates-formes de déballage : n'emportez plus les emballages inutiles.

Chaque année, près de cinq millions de tonnes d'emballages sont mises sur le marché français. Une fois arrivée à la maison, la plupart de ces emballages devient très rapidement des déchets. Un ménage français jette ainsi en moyenne dix emballages par jour. Les déchets d'emballages entrent pour près de 30 % en poids et 50 % en volume dans la quantité totale des ordures ménagères. Ils détiennent ainsi une part supérieure à tous les autres types de biens manufacturés. Avant même d'améliorer le recyclage de ce flux de déchets, il est essentiel de les réduire en commençant par la suppression des emballages sans utilité avérée.

Des avantages pour le consommateur et la collectivité

La mise en place d'une plate-forme de déballage se traduit par une diminution du poids et du volume des produits dans les sacs et voitures des consommateurs, et moins de déchets dans les poubelles. Le citoyen pourra sortir moins souvent sa poubelle, ou en utiliser une de plus petite taille. Cette démarche permettra aussi de faire prendre conscience aux citoyens de l'inutilité de certains emballages et de la nécessité de leur réduction.

La plate-forme de déballage sera un outil très utile au citoyen lorsque sera mise en place la tarification incitative. Pour rappel, avec ce dispositif, chaque foyer paie en fonction de la quantité de déchets non triés qu'il jette. Déballer les achats au magasin contribue ainsi à diminuer concrètement le prix payé pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles notamment. De nos jours encore, une grande partie des plastiques d'emballages ne sont pas recyclés en France car ces filières ne seraient pas rentables selon les critères économiques actuels.

Moins d'ordures dans les poubelles des ménages entraîne une baisse du tonnage à collecter par la collectivité. En théorie, cela favorise une économie sur le transport qui pourrait passer par une diminution de la fréquence de passage des camions poubelle chez les habitants. Le problème des emballages passe du consommateur au distributeur, ce qui rapproche le problème du distributeur et donc du conditionneur/importateur/fabricant d'emballages.

Code de l'environnement, Article L541-10-5 Créé par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 199

Au plus tard le 1er janvier 2011, un dispositif harmonisé de consignes de tri sur les emballages ménagers est défini pour être mis en œuvre au plus tard au 1er janvier 2015 par décret en Conseil d'Etat après avis de la commission d'harmonisation et de médiation des filières de collecte sélective et de traitement des déchets du Conseil national des déchets.

Au plus tard le 1er janvier 2012, tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs fait l'objet d'une signalétique commune informant le consommateur que ce produit relève d'une consigne de tri.

Au plus tard le 1er juillet 2011, tout établissement de vente au détail de plus de 2500 mètres carrés proposant en libre service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballage issus des produits achetés dans

cet établissement.

La Réduction des déchets : un enjeu environnemental, sanitaire et financier.

Le gaspillage de matières premières nécessaires à la fabrication des objets et au transport des déchets provoque l'épuisement des ressources naturelles. La production et la gestion des déchets posent des questions de sécurité sanitaire et de santé publique. Leur élimination contribue à la pollution des sols, des eaux et de l'air. Elle nécessite des installations de traitement toujours plus importantes, dont le coût financier est répercuté dans le prix des produits que nous achetons et des impôts et taxes que nous payons.

*Pascal Blain, président de Serre Vivante
2 rue du Mortier 39290 MENOTEY*

JOURNÉE DU PATRIMOINE :

Le 19 juin c'est la Journée du Patrimoine de Pays. Serre vivante vous donne rendez-vous sur la place de Moissey à 14h30 pour découvrir une maison bourgeoise et viticole de la fin XVIIème, début XVIIIème. Monsieur Grégoire Héron nous accueille et nous dévoile l'histoire de cette maison ayant appartenu au général Malet, modifiée au cours du XIXème, et celle de son jardin à l'anglaise de 1886 attribué à Brice Michel. Deux pressoirs du XIXème témoignent du passé viticole.

Les associations d'insertion sociale œuvrant à la réduction des déchets



Association de Lutte Contre le Gaspillage

Poligny – Champagnole – Morez - Dole.

Ses missions :

- Participer au développement d'un territoire en offrant un service d'utilité sociale fondé sur la protection de l'environnement, sur l'amélioration du cadre de vie et l'économie de ressources au travers du réemploi et du recyclage.

- Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de construire un projet professionnel, un projet de vie et les accompagner vers une solution sociale et professionnelle pérenne.

- Être un acteur économique et social à part entière, être un lieu de formation permanente et développer du professionnalisme

- Être un espace de socialisation, d'innovation sociale et d'interpellation permanente sur l'évolution de nos territoires et de leurs habitants.

Type d'actions :

- Filière du Réemploi (collecte, valorisation, revente des objets encombrants)

- Filière du Recyclage (démantèlement, reconditionnement, revente matière première secondaire)

- Sensibilisation à l'environnement (animation scolaire, grand public, sur les thèmes du réemploi, l'éco citoyenneté, ...)

Quelques exemples d'actions :

Expositions sur filières textile, vies des déchets, réduction à la source

Études de démantèlement de bennes encombrantes des déchetteries sur le territoire du SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets) et du SYDOM du Jura (voir présentation ci-après).

Sensibilisation lors des collectes et de la vente (cycle de production d'un objet, filière du réemploi...)

ZAC des Perchées - Rue Jean Eschbach - 39800 POLIGNY

tel : 03 84 37 11 46 - fax : 03 84 37 34 44- accueil@alcg.fr

L'oeil de lynx n°62



L'association OASIS

Sur le même principe, l'association OASIS est basée à Lons le Saunier, elle propose un magasin de « bric à brac », une friperie, le tri de matériel et des collectes.

Chantier Bric à Brac - 90 rue du Dr Camuset - 39000 Lons-le-saunier - Tél: 03.84.24.20.77

Magasin Friperie - 3 Bis Cours Colbert - 39000 LONS-LE-SAUNIER - Tél: 03.84.86.24.99



Autres organismes travaillant sur la problématique déchets :

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

ADEME

ADEME Direction régionale Franche-Comté
25, rue Gambetta - BP 26367 - 25018 Besançon Cedex 6
Tél. 03 81 25 50 00 - Fax 03 81 81 87 90
ademe.franche-comte@ademe.fr
www.ademe.fr/franche-comte
www.ademe.fr



SYDOM du Jura et SICTOM

Créé en 1988, le SYDOM du Jura est le syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura. Il est constitué des 7 Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) du Jura ayant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers : Les SICTOM (Zone de Lons, de Dole, de la Région de Champagnole et de du Haut-Jura, ainsi que les Communautés de Communes du Pays des lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy) Ils collectent les déchets ménagers de 542 des 544 communes du département (soit 260 980 habitants) par le biais des bacs gris et bleus, mais également par les apports volontaires en déchèteries ou aux conteneurs à verre et à papier. Les déchets ménagers ainsi collectés sont par la suite traités par le SYDOM selon 4 modes de traitement :

- le tri par matériau des déchets recyclables au CDTOM,
- l'incinération des ordures ménagères résiduelles au CDTOM,
- le compostage des éléments fins fermentescibles et des déchets verts,
- le stockage des déchets ultimes.

Le traitement de ces déchets se fait donc par le biais de plusieurs installations :

- le Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM) à Lons-le-Saunier dont l'exploitation est déléguée à JURATROM pour l'incinération et JURATRI pour le tri,
- le Centre de Stockage du Jura à Courlaoux - Les Repôts exploité en régie directe par le SYDOM,
- les cinq stations de transfert exploitées par les adhérents du SYDOM.

Le système départemental de traitement des ordures ménagères est géré au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés en cours de révision avec :

- la collecte des emballages «vides et égouttés» et des «journaux magazines» en bac bleu
- la collecte des ordures ménagères en bac gris,
- l'apport volontaire du verre en conteneur collectif,
- la promotion du compostage individuel,
- l'apport volontaire des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) encombrants, déchets spéciaux des ménages, déchets verts en déchèterie.

Le SYDOM développe des actions de communication : animations dans les écoles, visites des centre de tri et stockage, porte à porte, Mon Trinfos (journal du tri pour les enfants), Où va quoi ?, Le Tri de A à Z,...

Des liens importants pour ceux qui ont des doutes sur le tri des déchets :

<http://www.letri.com/les-consignes-de-tri.html>

<http://www.letri.com/la-decheterie-la-plus-proche-de-chez-moi.html>

La mise en place par le SYDOM du Programme Local de Prévention des déchets du Jura

Réduction de la quantité et de la toxicité des déchets sont les deux éléments constitutifs de la prévention des déchets.

Les Programmes Locaux de Prévention des déchets sont des traductions locales de l'objectif de réduction des déchets énoncé par le Grenelle de l'environnement : réduire nos poubelles de 7% en 5 ans.

Le SYDOM s'est fixé comme objectif de réduire de 7% la production de ses déchets ménagers et assimilés en 5 ans. Concrètement, cet objectif signifie réduire le tonnage total des déchets collectés de 9 000 tonnes en passant de 127 000 tonnes de déchets collectés en 2008 à 118 000 tonnes collectées en 2014. Ramenée à l'habitant, la quantité de déchets évitée serait de 34,5 kg par habitant en 5 ans, soit en moyenne 7 kg par habitant et par an. Pari déjà tenu entre 2008 et 2009 !



CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA

Le Conseil Général du Jura a en charge la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés qui devient le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. En juin 2011, une synthèse sera faite du travail réalisé par la commission d'élaboration et de suivi à laquelle JNE participe, afin de faire apparaître des scénarios possible. Enfin en décembre 2011, il est prévu une présentation de ce plan.



Conseil Général du Jura

17, rue Rouget de Lisle

39000 LONS LE SAUNIER

En charge de ce dossier : Mélanie Berton

ASCOMADE

L'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement est née en 1987 d'une volonté commune de l'ANRED (Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets), de la région Franche-Comté et de collectivités comtoises souhaitant développer des politiques environnementales enrichies des expériences de chacune.

Triple objectif :

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- Conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Domaines d'intervention :

Déchets, Eau/Assainissement, Énergie, Transports/Air, Haute Qualité Environnementale, autres...

L'ASCOMADE assure différents types d'actions destinées en particulier aux élus et techniciens de nos collectivités adhérentes.

Mise en place de veilles techniques et juridiques sur leurs différents domaines d'intervention, d'opérations collectives, de réalisation et de suivi de conventions entre collectivités et prestataires privés.

L'ASCOMADE organise également des journées d'information, des séances de formation ainsi que des journées de visites en fonction des demandes des collectivités membres et de l'actualité de l'environnement.

Elle représente les collectivités adhérentes au sein de plusieurs instances régionales et départementales (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, Comité régional de l'Énergie, etc.), conduit différentes études, aide à la mise en place de plan de communication et à la rédaction de publications.



ASCOMADE

17, avenue Siffert

25000 Besançon

Tél : 03 81 83 58 23

Fax : 03 81 83 15 63

LES ACTIONS DE JNE SUR LES DÉCHETS

Plateforme de lombricompostage

En 2010, JNE a lancé grâce au soutien du SYDOM, une petite plateforme de lombricompostage dans le local de JNE. Des journées de formation ont permis d'accueillir plusieurs personnes intéressées pour se lancer et créer leur propre lombricomposteur.

L'expérience est plus que concluante : depuis juin 2010, les épluchures de fruits et légumes, filtres à café ... du local de JNE et de quelques adhérents de Lons qui ne souhaitent pas pour le moment posséder l'équipement chez eux ont disparu de la poubelle grise et les vers font leur travail à la perfection, résultat : un magnifique terreau frais et fin.

Aucun problème d'odeur, pas ou très peu d'insectes indésirables jusqu'à maintenant, et les vers se reproduisent au mieux, certains sont d'ailleurs partis effectuer leur travail dans d'autres maisons !



Débat public

JNE participe aux différentes commissions et réunions liées à la problématique des déchets. (Préfecture, SYDOM, Conseil Général du Jura)

Elle soutient les associations qui se mobilisent et mènent des actions de sensibilisation, comme l'opération passiflore en 2009 menée par l'association Serre Vivante.

Veille environnementale

Elle apporte conseil aux citoyens dans le cas de découverte de décharges sauvages et brûlage de déchets et propose des courriers types à envoyer à la mairie ou à la préfecture.

Quelques textes de loi importants à rappeler :

Dépôt de déchets :

En cas de découverte d'un dépôt sauvage, il convient en premier lieu de s'adresser au maire, qui détient des prérogatives importantes afin de faire respecter le bon ordre et la salubrité publique (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales).

L'article 85 du règlement sanitaire départemental type dispose également que l'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.



Brûlage de déchets :

□ **Cas des déchets ménagers :** le maire est responsable du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques dans sa commune (article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales). Il peut donc avoir à intervenir pour gérer les plaintes relatives au brûlage de déchets ménagers; pour cela, il lui est possible de s'appuyer sur le

règlement sanitaire départemental type qui prévoit que le brûlage à l'air libre des déchets ménagers (donc déchets verts inclus) est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental type).

L'article L.541-2 du code de l'environnement prévoit quant à lui que « toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader des sites et des paysages, à polluer l'air ou l'eau, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et de l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination (...) dans des conditions propres à éviter lesdits effets ».

N.B. : constituent des déchets ménagers ceux dont le détenteur final (ou le producteur) est un ménage (tout occupant d'un local à usage d'habitation). Ces déchets peuvent être classés en cinq sous-ensembles :

- les ordures ménagères
- les encombrants (électroménager, literie...)
- les déchets spéciaux à caractère nuisant (huiles usagées, piles, peintures, solvants, détergents)
- les déchets de jardins (terre, feuilles...)
- les déchets de l'automobile (pneus, batteries, huiles...)

□ **Cas des déchets d'entreprise :** le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue une infraction à l'article L.541-25 du code de l'environnement. Cet article précise en effet les conditions à respecter pour pouvoir éliminer des déchets, activité ressortant uniquement de la compétence des installations d'élimination des déchets. Celles-ci sont soumises, quel qu'en soit l'exploitant, à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Elles obéissent soit à un régime d'autorisation, soit à un régime de déclaration, suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peuvent présenter ces installations et leur exploitation.

ACTU RÉGIONALE

LES COUCHES LAVABLES,



Les maternités de Lons le Saunier et de Dole proposent désormais des couches lavables. A Besançon, ce sont également plusieurs crèches qui jouent le jeu. Si cette solution est de plus en plus plébiscitée, elle « refroidit » encore beaucoup de femmes y voyant un retour en arrière. Est-ce vraiment le cas ? La couche lavable a largement évolué : elle est loin de ressembler à celles des années 50 ; elle possède un plus grand confort que la couche jetable sans les inconvénients de cette dernière souvent irritante pour la peau.

Certains argumentent que le lavage en machine revient à rendre le gain écologique nul, il apparaît en fait que la couche jetable demande lors de sa fabrication une grande quantité d'eau. L'argument ne semble donc pas tenir.

Les conditions idéales pour aller au plus loin dans la démarche écologique : Faire une machine à plein, température de lavage ne dépassant pas les 60 °, éviter l'utilisation du sèche-linge et certaines lessives et adoucissants encore trop polluants.

Economique : le gain est évident, en comptant large pour l'achat et le lavage en machine compris, on arrive à 651 € pour les couches lavables et de 831 € à 2249 € (selon couches jetables discount ou de marques)

L'intérêt majeur : les couches lavables représentent 800 000 tonnes par an et 4% des ordures ménagères.

RRR : RÉDUIRE, RECYCLER...MAIS AUSSI RÉUTILISER : L'EXEMPLE DU PROJET « ÉCO-BLOC »



L'action « éco-bloc » est née dans le cadre scolaire, et a pour but d'œuvrer pour le développement durable par la récupération et la revalorisation du papier à travers, entre autres, les éco-blocs, supports d'écriture obtenus à partir de papier récupéré non utilisé sur une face. L'éco-bloc est un bloc-notes de cent pages fabriqué avec du papier récupéré non utilisé au verso et prépointillé afin de rendre les feuilles détachables. Ce papier peut être de différentes couleurs, de différents grammages ; tous les éco-blocs sont donc uniques !

L'éco-bilan d'un produit en papier récupéré est bien meilleur que l'éco-bilan d'un produit en papier recyclé. Parce qu'**avant** de recycler, on peut réutiliser. 1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 3 tonnes de bois, 20 000 litres d'eau et 1000 litres de pétrole (pour les machines et le transport) ; mais 1 tonne de papier récupéré permet d'économiser davantage, puisque le papier connaît une deuxième vie avant d'être finalement recyclé. Récupérer le papier, c'est rester au niveau local, donc moins de transport. Seule l'énergie nécessaire aux machines de découpage et reliure est utilisée. Cela permet aussi de diviser le volume des déchets papier à traiter par deux, et ainsi de diminuer le coût pour les collectivités. Enfin, il sensibilise à la récupération contre le tout-jetable.

Cette action existe depuis quatorze ans, et concerne aujourd'hui des dizaines d'établissements. Elle est née au Lycée Mas de Tesse de Montpellier devenu, depuis 2007, Lycée Jules Guesde. Du fait de son développement, tout en gardant une grande prégnance scolaire, cette action se déploie désormais aussi dans un contexte économique et social plus large, et ce sous une forme associative, l'« association éco-bloc ». Le papier provient de différents organismes, entreprises ou associations, en plus des établissements scolaires impliqués (ex : l'Inserm de Montpellier, l'Association des Paralysés de France...). La fabrication est réalisée par des entreprises et organismes qui emploient des personnes handicapées. Les éco-blocs sont distribués par les élèves, dans des établissements scolaires, du primaire au lycée, dans le cadre de projets pédagogiques, ainsi qu'en associations dans le cadre de projets pour la jeunesse. Les établissements et associations participant à l'action doivent mettre en place, en leur sein, une récupération du papier. Ainsi est concrétisée une solidarité entre les établissements scolaires dans le temps. Un établissement scolaire bénéficie d'éco-blocs qui ont été fabriqués à partir de papier récupéré dans d'autres établissements scolaires l'année précédente. A son tour, l'année suivante, par sa récupération de papier, l'établissement scolaire en question transmettra son propre papier à d'autres. Les éco-blocs sont vendus 50 cts afin de pouvoir financer leur fabrication ; certains établissements décident un prix de vente supérieur afin de financer d'autres projets : ainsi le lycée Beauregard à Montbrison (42) a décidé de vendre l'éco-bloc 1€ et de reverser les bénéfices à l'association « Zéro Déforestation » qui rachète des terres en Amazonie, afin de les restituer aux indiens Shiwiar.



Facile à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement et au développement durable, appréciée par les participants, l'action éco-bloc aide concrètement à réduire notre impact sur l'environnement.

Pour en savoir plus, et pourquoi pas monter un tel projet :

<http://www.ecobloc.fr/>

<http://ecoblocs.onemo.com/>

Mentions légales : Fédération Jura Nature Environnement

Association loi 1901

Siège social : centre social – 2, rue de Pavigny – 39000 LONS LE SAUNIER

Représentant légal Présidente : Jacques Maillard - Trésorière : Dominique Biichlé – Secrétaire : Dominique Malécot

Directeur de publication et responsable de rédaction: Jacques Maillard

Imprimeur ESAT Lons – Les Papillons Blancs – APEI

680, rue Blaise Pascal ZI - B.P. 50840 39008 Lons-le-Saunier

Date de Parution : 2011

Dépôt légal : 2007

Numéro ISSN : 1955-1576

Les récents évènements ont démontré, s'il en était besoin, la fragilité de Jura Nature Environnement.

S'il ne nous paraît pas anormal de bénéficier de l'argent public (notre association s'inscrit dans une mission d'intérêt général et est reconnue comme telle), il paraît désormais évident que nous devons tendre vers plus d'autonomie.

Par ailleurs, c'est le nombre d'individus que nous représentons qui nous donne le poids nécessaire pour résister aux pressions de tous ordres (là encore, les événements récents en ont fait la démonstration).

C'est pourquoi nous avons besoin de tous ceux qui partagent les valeurs défendues par Jura Nature Environnement.

Votre soutien nous est précieux. Mais il y a plusieurs manières de nous le manifester:

- En adhérant, bien sûr ! Votre cotisation sera déductible à 66%. C'est une manière de décider de l'usage qui est fait d'une partie de votre impôt sur le revenu.
- En devenant sympathisant: vous n'adhérez pas, mais vous serez informé de notre actualité (en recevant l'Œil de Lynx par courriel notamment). Nous pourrions ponctuellement faire appel à vous lorsqu'un nombre important de personnes est nécessaire pour une action. Vous pourrez aussi vous joindre à nous lors de chantiers, de formations, de découvertes de milieux



FEDERATION JURA NATURE ENVIRONNEMENT

21, avenue Jean Moulin

39000 LONS LE SAUNIER

Téléphone et télécopie: 03 84 47 24 11

Courriel: contact@jne.asso.fr

Site: <http://www.jne.asso.fr>



FEDERATION JURA NATURE ENVIRONNEMENT

21, avenue Jean Moulin

39000 LONS LE SAUNIER

Téléphone et télécopie: 03 84 47 24 11

Courriel: contact@jne.asso.fr

Site: <http://www.jne.asso.fr>

Comment faire pour qu'une part importante de votre impôt sur le revenu profite à l'environnement ?

En adhérant à Jura Nature Environnement bien sûr !

Compte tenu de la déduction fiscale accordée lors de votre adhésion à Jura Nature Environnement (association reconnue d'utilité générale), pour un don de 50 €, la dépense réelle après déduction des impôts est de 17 €, pour un don de 100 € la dépense réelle après déduction des impôts est de 34 € !!!



EN 2011, J'ADHÈRE !

Association:

NOM Prénom:

Adresse:

CP - VILLE:

Téléphone:

Courriel:

Date et signature

Domaine de compétences ou de connaissances:

Je verse la somme de:

par chèque joint, libellé à l'ordre de JNE

je demande un reçu fiscal: OUI NON

Tarifs des adhésions :

Particulier : à partir de 10 €

Tarif solidarité : 5 €

(étudiants, sans emploi, familles avec petits revenus)

Association : 50 €

Membre bienfaiteur : 46 € ou +

Merci de votre soutien !

* Les reçus fiscaux, joints à votre déclaration de revenus, vous permettent une déduction sur vos impôts (voir article 200 du Code général des impôts) déduction fiscale de 66%

EN 2011, JE VOUS APPORTE MON SOUTIEN

Association:

NOM Prénom:

Adresse:

CP - VILLE:

Téléphone:

Courriel:

Date et signature

Domaine de compétences ou de connaissances:

Je ne souhaite pas adhérer, mais vous pouvez compter sur mon soutien.

J'accepte d'être contacté lorsque la situation de JNE nécessite une forte mobilisation.

Je recevrai les infos de l'association par courriel.

Date et signature

Merci de votre soutien !